



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Mars 2018

Présents : AURAY Hervé- BOURREAU Isabelle -GALIBERT Jean Louis- MINUZZI Thierry- MONTANARD Jean-Louis - NOT Damien - POUS Marie-France- ROUANET Jean-François - ROUQUETTE Christiane -VAISSIERE Audrey.

Excusé : /

Absent: BASTARDO Guy

Commune de COMIGNE - 11700 : Salle du Conseil Municipal.

Secrétaire de cette séance : VAISSIERE Audrey.

-ORDRE DU JOUR

Délibération pour institution du temps partiel dans la collectivité

Demande de cumul d'activités accessoires

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 60 à 60 quater,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Le Maire propose à l'assemblée :

- d'instituer le temps partiel dans l'établissement et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

Le temps partiel peut être organisé dans le cadre *quotidien ou hebdomadaire*

Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à 80 % du temps complet.

Les demandes doivent être formulées dans un délai de 1 mois avant le début de la période souhaitée.

La durée des autorisations sera de 1 an renouvelable.

Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. A l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse. La demande devra être déposée deux mois avant l'échéance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ●DECIDE D'ADOPTER les modalités ainsi proposées, ●DIT qu'elles prendront effet à compter du 01/04/2018 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an ●Et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Mr le Maire informe l'ensemble des conseillers que Mr DHOMPS Fabrice, Agent de Maîtrise, demande à exercer ses fonctions à temps partiel (80%), et demande également son autorisation pour le « cumul d'activités accessoires ».

Avis favorable du conseil municipal.

Renouvellement bail à ferme A.C.C.A (Association de Chasse Communale)

Mr le Maire fait part de la demande de l'A.C.C.A pour renouveler le bail à ferme (de 1998) des vacants communaux à l'Association Communale de Chasse Agréée de Comigne.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler ce bail à ferme, et fixe le montant annuel de la cotisation à 50€.

Reconduction emplois saisonniers Eté 2018 :

Monsieur le Maire propose de reconduire les emplois saisonniers pendant la période estivale, à savoir 2 saisonniers (chacun pendant 15jours).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ●DECIDE de reconduire l'embauche de 2 saisonniers (16-18ans) chacun pour une durée de 15 jours au cours des mois de juillet/août 2018.

Il leur sera demandé de s'équiper d'un gilet de signalisation et de chaussures montantes.

Mise en place d'une campagne contre les frelons asiatiques :

Mr le Maire, suite à la demande de H.AURAY, propose de mettre en place une campagne de sensibilisation auprès de la population, afin de limiter l'expansion des frelons asiatiques, nuisibles aux abeilles et dangereux pour l'homme.

H.AURAY propose de confectionner des pièges, simplement à partir d'une bouteille d'eau découpée, avec du sirop mélangé à de la bière (pour ne pas attirer les abeilles).

C.ROUQUETTE propose de demander aux enfants des écoles de confectionner des pièges pendant le temps ALAE.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place, auprès de la population, une campagne de sensibilisation en ce sens, en fournissant la plaquette d'information fournie par H.AURAY.

Construction illégale – Courrier à Monsieur le Préfet :

Dans un souci de respect d'une décision de justice, l'ensemble des conseillers municipaux souhaitent que Mr le Maire adresse un courrier à Mr le Préfet afin de solutionner la situation concernant cette construction illégale située au lieu-dit «Campredon ». Dans cette affaire, la DDTM avait saisi le Tribunal Administratif de Montpellier pour construction illégale en zone non constructible. Le jugement rendu par le Tribunal Administratif constatait cette infraction et ordonnait la destruction du bâtiment.

Le conseil municipal décide d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet pour attirer son attention sur le non-respect d'une décision de justice.

Informations diverses:

-Logement du Presbytère: Mr MAISONOBE, qui devait louer le logement, s'est désisté. Suite à ce désistement, les nouveaux locataires seront Mr Laurent MALGUY et Mme Axelle BERTHET, à compter du mois d'avril. Le plancher du garage va être changé et le sol cimenté.

-Contrôle des hydrants (bornes incendie) : Le centre de secours a perdu la compétence, cette dernière revient à la commune. Concertation avec les communes voisines pour étudier la possibilité d'une mutualisation entre communes. Carcassonne Agglo souhaite proposer aux communes d'effectuer ce service de contrôle des hydrants (sous forme de convention). Etude en cours.

- Péril du bâtiment cadastré n° A86, situé Rue Jean Lebrau: Comme convenu lors de la précédente réunion du conseil municipal, un courrier a été adressé au propriétaire pour lui signaler le danger que représente ce bâtiment, suite au constat sur place : le mur est éventré et le linteau fissuré (porte de la remise). Nous lui avons demandé de procéder à la sécurisation immédiate du bâtiment afin d'éviter tout incident pouvant compromettre la sécurité publique.

-Enlèvement du bac à huiles : les huiles du bac ont été collectées, coût de la prestation : 140€. Le bac doit maintenant être enlevé par le COVALDEM. Le dépôt des huiles usagées s'effectuera directement à la déchetterie de Capendu (route de Marseillette).

-Expertise des platanes : 20 platanes malades ont été identifiés sur la commune, l'ONF propose un devis de 950€ ttc pour réaliser l'expertise.

-Projet Eclairage public/ LED + Armoires électriques : Ces travaux portent sur le remplacement de l'éclairage public par des lampes LED sur plusieurs secteurs de la commune : ch. des Combes, Av. du Stade, ch. des Orts, Rue du Foyer, Imp. Des Cigales et le Pessou. Suite aux devis proposés, l'entreprise S.A.S ROBERT a été retenue ; le montant des travaux s'élève à 29 000€ ttc. Le SYADEN attribue une subvention de 14 268€, à cela vient s'ajouter une subvention supplémentaire CEE dans le cadre d'un projet d'Economie d'Énergie, cette subvention est versée par Carcassonne Agglo (en collaboration avec le SYADEN). Le montant précis doit être communiqué prochainement.

D'autre part, l'entreprise S.A.S ROBERT propose à la commune d'envisager la mise aux normes de l'éclairage public sur l'ensemble du village, par tranche annuelle. Une étude sera réalisée.

-Stérilisation des chats errants : Mme RAYSSAC informe que plusieurs chats ont été amenés chez le vétérinaire pour être stérilisés. Le vétérinaire facture à la commune 60€ pour 1 ovariectomie sur les femelles et 35€ pour 1 castration sur un mâle.

-Caches-containers : le devis d'ALEC COLLECTIVITES pour la confection de ces caches s'élève à 6 127€ pour les 23 unités. La subvention COVALDEM est de 230€/cache, soit 5 405€. Il resterait donc à charge de la commune la somme de 700€. ALEC Collectivités propose également des bornes canines : 639€ les 3 (distributeur+ poubelle).

Questions diverses:

-Travaux réalisés par les employés communaux: Les Conseillers ont demandé à être informés régulièrement sur les travaux accomplis, non dans un but de surveillance mais pour être à même de pouvoir donner des explications lorsqu'ils sont interpellés par les habitants.

➔ **Un état des travaux effectués est en cours sera donc fourni lors de chaque Conseil Municipal.**

-Revêtement voirie détérioré : D.NOT informe que suite aux pluies récentes, la voirie est détériorée à plusieurs endroits (nids de poule) ➔ **Restauration de la voirie prévue par temps sec.**

Il est rappelé que, concernant les chemins communaux détériorés (chemin de l'Alaric, etc..) lors des intempéries de février 2017, le dossier a été transféré au SIC de La Redorte afin d'obtenir des subventions pour ces travaux.

-Evacuation des eaux ch. des Orts : D.NOT informe du problème ➔ **le nettoyage sera réalisé à nouveau.**

-Curage fossé au Pessou : H. Auray informe de la demande de R.MORENO pour que soit effectué ce curage ➔ **Travaux prévus.**

-Passage à sécuriser ancienne route de Comigne: H.Auray informe que ce passage, le long de l'autoroute, peut représenter un danger, et propose de placer une barrière de sécurité. ➔ **A voir.**

-Dépôt de décombres sur parcelle n° A925 : H.Auray informe que de nombreux déchets sont présents à proximité du ruisseau. ➔ **Un courrier sera adressé au propriétaire de cette parcelle, mais également au service de la Police de l'Eau/DDTM.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Ce compte-rendu sera validé au cours du prochain Conseil Municipal.